

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN SCOLAIRE DE FLAYAT-ST-MERD-LA-BREUILLE

Folio : 2026 - ____

EXTRAIT Du Registre des Délibérations Du Comité Syndical Séance du 21 avril 2026 n° 2026-05

L'an deux mil vingt-six le vingt et un avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Bassin Scolaire de Flayat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Flayat, sous la présidence de M. MOUNAUD

Date de convocation : 14 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 8		
Présents : 8	Votants : 8	POUR : 8
Pouvoir : 0	Abstentions : 0	CONTRE : 0
Excusés : 0 Absents : 0	Exprimés : 8	

Présents : P. MOUNAUD - M. BASCOULERGUE – C. MUGNIER - C. ROCHE - J-L. VERGNE – A. LAURADOUX – M-C. BOURNICON – S. KHENG

Pouvoirs :

Excusés :

Absents :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M-C. BOURNICON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions

Objet : Affectation des résultats 2025

Après avoir examiné le compte unique financière du budget du Bassin Scolaire, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le CFU fait apparaître les résultats suivants :

Restes à réaliser dépenses 2025	0,00
Restes à réaliser recettes 2025	0,00
Restes à réaliser net (1)	0,00
Dépenses d'investissement 2025	0,00
Recettes d'investissement 2025	878,06
Solde d'exécution SI de l'exercice	878,06
001 (sur Budget N-1, en recette ou dépense)	2 623,81
Solde d'exécution cumulé Section Invest. (2)	3 501,87
BESOIN DE FINANCEMENT Section Invest. (1+2)	3 501,87
Dépenses de fonctionnement 2025	96 574,63

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN SCOLAIRE DE
FLAYAT-ST-MERD-LA-BREUILLE

Folio : 2026 - ____

Recettes de fonctionnement 2025	108 464,86
Résultat de l'exercice Section Fonctionnement (3)	11 890,23
002 (sur Budget N-1, en recette ou dépense) (4)	19 585,69
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (3+4)	31 475,92
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER SUITE CLOTURE BUDGET ANNEXE	

AFFECTATION SUR BUDGET 2026	
Couverture du besoin de financement de la SI	0,00
Report au 001 - Budget 2026 (en recette ou dépense)	3 501,87
Report au 002 - Budget 2026 (en recette ou dépense) = Résultat de fonct à affecter - Besoin de Financement	31 475,92
Compte 1068 - budget 2026	0,00

Après avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndicat :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement :

- Compte 002 : + 31 475.92 €

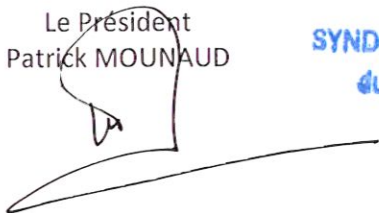
Investissement :

- Compte 001 : + 3 501.87 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président
Patrick MOUNAUD



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
du BASSIN SCOLAIRE
de FLAYAT

Le secrétaire de séance

Marie-Christine
BOURNICON

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.